

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2020 »

Rapporteur : Patrice Pattée

Depuis presque 50 ans, Sceaux mène une politique active et novatrice en matière de développement des circulations douces et de partage de l'espace public. Cet engagement, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, a été intégré au PADD.

Le premier plan de développement des déplacements cyclables a été adopté par le conseil municipal en 2007. Ce document a été décliné sur de très nombreux aspects. La voirie communale a été classée en « zone 30 », en 2009. La Ville a procédé à la généralisation des doubles sens cyclables et à la création de la première zone de rencontre francilienne et a intégré toutes les nouvelles règles du code de la rue dès que celui-là a pu offrir un cadre légal à son initiative.

Ces actions ont été récompensées par le prix « guidon d'or » de la Fédération française des usagers de la bicyclette et le prix « Territoria » dans la catégorie « Aménagements de l'espace public. »

Au-delà de la politique d'aménagement des espaces publics favorables aux circulations douces et au vélo en particulier, la Ville a poursuivi sa politique en mettant en place un dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat des vélos à assistance électrique et la création du dispositif « Sceaux Vélo Campus », qui s'est traduit par la mise à disposition de vélos aux étudiants.

En 2013, les enfants des écoles de Sceaux ont pu bénéficier de l'enseignement de la pratique du vélo dans le cadre de la préparation au permis vélo.

L'objectif du plan vélo 2016-2020 est d'accompagner la transition de « Sceaux, ville cyclable » vers « Sceaux, ville cycliste ». En continuité avec la politique qu'elle a menée jusqu'à présent en matière de déplacements et d'aménagements, la Ville incite ses habitants à limiter l'usage de l'automobile, à s'adapter à un usage renforcé des transports collectifs et à des modes actifs de déplacements tels que la marche et le vélo.

Le plan vélo 2016-2020 permet de réaffirmer la pertinence d'engager un changement des comportements et des choix modaux pour les déplacements locaux, en revenant sur tous les bénéfices d'une pratique du vélo à Sceaux.

La mise en œuvre de cette politique se traduira par un programme annuel de travaux et d'actions à réaliser et mettre en œuvre pour améliorer encore le confort des cyclistes à Sceaux.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit «Sceaux à vélo - 2016-2020 ».